



DÉPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE CRESSENSAC-SARRAZAC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE_2026_013

Séance du lundi 09 mars 2026

	Date de la convocation : 20/02/2026 <i>Le neuf mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée en séance, s'est réunie, Salle du Conseil Municipal - Mairie déléguée de Sarrazac à 20 heures 00 sous la présidence de Franck ROCHE,</i>
Membres en exercice : 19	
Présents : 13	Présents : Isabelle MAIGNE, Franck ROCHE, Marc ROSSBURGER, Emmanuel COULOMBS, Evelyne FILLEUL, Eric TOURNIER, Jean VERGNE, Nicolas DUPONT, Gilbert JENNY, Laurent MOSKALIK, Jean-Marc MORAND, Pauline PHILIPPE, Claude LAUBIN
Présents non votants :	
Votants : 17	Représentés : Françoise CHABERT représentée par Marc ROSSBURGER, Jeanne REAL représentée par Jean VERGNE, Alain GOUYGOU représenté par Franck ROCHE, Chantal GUERBY-AUSSEL représentée par Laurent MOSKALIK
Abstentions : 0	
Contre : 3	Excusés :
Pour : 14	Absents : Habib FENNI, Céline FLESCHE Secrétaire de séance : Isabelle MAIGNE

Objet : Approbation Compte Financier Unique et affectation de résultats 2025 - Budget principal - DE_2026_013

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de réception de l'AR: 12/03/2026

046-200082279-DE_2026_013-DE

A G E D I

des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	0,00	85 699,09	0,00	85 699,09	0,00
Opérations exercice	1 286 823,28	1 374 958,24	880 520,51	1 213 924,93	2 167 343,79	2 588 883,17
TOTAUX	1 286 823,28	1 374 958,24	966 219,60	1 213 924,93	2 253 042,88	2 588 883,17
Résultat de clôture		88 134,96		247 705,33		335 840,29
Restes à réaliser					98 970,82	0,00
Besoin / excédent de financement total						236 869,47
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						32 883,44

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal réuni et présidé par Franck ROCHE, 1er Adjoint au Maire, vote par 14 voix "POUR" et 3 voix "CONTRE" (J. VERGNE ; E. FILLEUL ; J. REAL) et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	88 134,96
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	247 705,33

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits



Le Secrétaire de séance, Isabelle MAIGNE



Le Maire de Cressensac-Sarrazac,

Habib FENNI

Date de transmission de l'acte: 12/03/2026

Date de réception de l'AR: 12/03/2026

046-200082279-DE_2026_013-DE

A G E D I